

Image not found or type unknown



Modalités demande expertise médicale

Par **Moskitoïana**, le **02/06/2020** à **20:12**

Bonjour,

Lorsque le pole social demande une expertise médicale judiciaire, elle est à la charge de qui ?
de l'assuré ? (Protection juridique) ou en partie par la Cnam ?

Qu'elles sont les modalités ? (Un document est délivré par le juge comme requête ?
Document pour la protection juridique ?. Ou est ce le médecin expert désigné qui doit se
mettre en relation avec la protection juridique de l'assuré?).

Merci d'avance pour la lecture et réponse,

Cordialement.

Par **carolinedenambride**, le **03/06/2020** à **09:24**

Bonjour,

Elle est à la charge de l'assuré qui est demandeur à l'instance.

A charge d'obtenir le remboursement en cas de gain du procès.

En général la protection juridique vous rembourse l'avance des frais. A voir avec elle.

Cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

<http://denambride-avocat.com/>

Par **Moskitoïana**, le **03/06/2020** à **09:57**

Maître,
Merci pour votre réponse,
Bonne continuation.